



Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- Validation des acquis d'expérience (VAE)

CFPPA/OFA  
EPLEFPA  
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

## Le BPA TAP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3

### Activités

- Réalise les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, ...) d'espèces végétales (horticole, maraîchère, pépinière) selon les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations (commerciaux, qualitatifs, ...).
- Peut réaliser les opérations de conditionnement des produits récoltés.
- Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.
- L'activité s'exerce dans des services espaces verts de collectivités territoriales ou dans des entreprises de travaux paysagers.

### Environnement du métier

- Travail en extérieur,
- Travail en équipe.

### Débouchés

- Jardinier/jardinière d'espaces verts,
- Agent paysagiste/aide paysagiste,
- Ouvrier/ouvrière paysagiste,
- Jardinier paysagiste.

### Poursuite de formation possible

- Bac pro Aménagements Paysagers,
- Certificat de Spécialisation.

### Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale,
- Être âgé entre 16 et 29 ans révolus,
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3.

- Réaliser un entretien préalable,
- Compléter le dossier d'inscription,

• Classement en liste principale ou en liste complémentaire en fonction des notes obtenues et des appréciations au diplôme acquis et des 2 dernières années.

### Accès à la formation

Pour la validation définitive d'entrée en formation seul, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours.

### Durée de la formation

La formation est organisée sur une amplitude de 12 mois et comporte à minima pour un parcours complet, 560 heures d'enseignement théorique dont 135 heures de socle commun et 425 heures de spécialité et 1040 heures de formation pratique (en entreprise).

### Objectifs de la formation

Être capable de :

- Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers,
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage,
- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager,
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager,
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité,
- Réaliser les aménagements d'un bassin dans un cadre paysager,
- Réaliser de la maçonnerie en élévation.

### Contenus principaux de la formation

- Réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.
- Préparation du terrain, plantation, élagage, entretien de massifs, pelouses et allées.
- Maçonnerie paysagère en élévation.
- agroéquipement avec le passage de l'attestation valant CACES n°1.
- utilisation du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

### Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques en chantier école, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



### Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académique et/ou Allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

### Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois : 1 à 2 semaine par mois en moyenne.

### Évaluation de la formation

• Unités capitalisables – Evaluations en situation professionnelle. Le diplôme permet d'obtenir une équivalence du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES). Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

### Frais - Rémunération - Financements


- Aucun frais pédagogiques
  - Vous entrez en voie directe (12 mois)
- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.
- Tarifs à partir de 12,39 € minimum de l'heure.
- Rémunération possible
  - Vous entrez en voie professionnelle (12 mois)
- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).


### CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX  
Tél : 04.77.44.82.00  
cfppa.roanne@educagri.fr

 **TAUX DE RÉUSSITE**  
> Réussite 2022 : 80%

 **SATISFACTION**  
> Promotion 2022 : 66,67%

 **DURÉE**  
> de 10 à 12 mois

 **CONDITIONS D'ADMISSION**  
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :  
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

 **Contact**  
cfppa.roanne@educagri.fr

